

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° I-3083

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Baubry, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin,  
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, Mme Alexandra Masson, Mme Mathilde Paris,  
M. Taché de la Pagerie et M. Villedieu

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 13, après le mot :

« systèmes »

insérer les mots :

« fabriqués dans l'Union européenne ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Le taux réduit de TVA à 5,5 % pour « la pose, l'installation, l'adaptation ou l'entretien de matériaux, d'équipements, d'appareils ou de systèmes ayant pour objet d'économiser l'énergie ou de recourir à de l'énergie produite à partir de sources renouvelables » ne doit pouvoir être accordé qu'à condition que ceux-ci aient été fabriqués au sein de l'Union européenne.